L'ASSEMBLEE GENERALE du Comité répub icain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture

Elle eût lieu à Lille, mercredi. D'importantes questions économiques y furent débattues.

La Section du Nord du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture tenait mercredi, son assemblée générale annuelle, en la salle de la Société Industrielle, à Lille.

M. Scullort, président de la Section du Nord, ouvrit la séance à 11 heures, avant à ses côtés MM. Julien Durand, député des Vosges, représentant M. Chaumet, président du C.R.C.I.A., retenu à Paris par une grippe malencontreuse et Fousset, vice-président en exercice.

Parmi les personnes présentes, citons MM. Van de Putte, vice-président du Comité du Nord; Frison, secrétaire général ; Maertens, Clément Durand, Swaab, Plouviet, Wachmar, Vicart, Dorchies, etc...

M. le Président Souffort mit d'abord en évidence que le Comité du Nord a fait cette année 25 recrues nouvelles.

M. FRISON donna ensuite lecture du rapport annuel qui révèle, à côté des deuils douloureux, une situation prospère. Il félicita certains membres : MM. G. Sellier, Georges Petit, Cacan, etc., pour des distinctions obtenues, souhaita que le Comité Républicain prenne un développement toujours de plus en plus grand. Sur l'invitation de M. Scullfort une enquête a été ouverte sur le régime de récupération des lerrailles. La question des élections aux Chambres et Tribunaux de commerce a fait l'objet d'études. Le Comité a été représenté à la Foire Commerciale de Lille.

M. VIART donne lecture du compta rendu financier. La situation est prospère. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Des élections ont eu lieu. MM. Scu'fort, Plouviet, Edouard, R. Dumont, L. Foussel, A. Isaac, G. Petit, C. Wachmar, F. Gualton, A. Pecqueurieux, J. Dorchies, sont élus à l'unanimité pour faire partie du Comité de Direction.

L'impopularité de la taxe de luxe dans le commerce

M. WACRENIER donna lecture d'un rapport sur la taxe de luxe. « taxe injuste, dit-il, dont tous souhaitent la disparition et qui n'eut sa raison d'être qu'en 1917 et 1918. C'est aussi une taxe anti-française puisque nous sommes surtout des fabricants de produits finis. La taxe de luxe porte donc atteinte à notre industrie nationale. Les Chambres de Commerce sont à nos côtés quand nous réclamons la disparition de cette taxe, de même l'unanimité des commerçants. Supprimer la taxe de luxe c'est donner un essor nouveau à notre commerce, à notre industrie par une vente plus forte don' profitera indirectement l'Etat. Nous avons obtenu la déduction de la taxe de luxe à 3 % devant la Commission de la Chambre. C'est déjà un résultat ».

Enfin M. Wacrenier fait adopter un vœu demandant « que les ventes au détail soient assujetties désormais au taux de 2 % sur la taxe au chiffre d'affaires ». Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Questions agricoles

On donne lecture du rapport de M. Henri DESPREZ, président de la Commission d'Agriculture au Comité du Nord de la C.R.C.I.A. Ce rapport révèle que la Commission a demandé qu'on favorise les cultures du blé et de la betterave, une réduction des prix des transports pour produits agricoles, que la distillerie du Nord soit encouragée, que l'on favorise la construction de logements modestes pour les travailleurs agricoles à la campagne.

Questions diverses

On fit un rapport de M. FOUSSET sur la représentation du Comité à la Foire Commerciale de Lille, où un stand lui établi à titre de propagande 4 500 brochures y furent dis ribuées.

Un rapport de M. FRISON sur les banques populaires fait valoir l'utilité de ces sortes de banques, demande pour elles l'exonération de l'impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements. Cet impôt constitue un impôt de superposition.

M. DUBUS demande que l'on examine sérieusement la situation des étrangers qui s'établissent commerçants en France.

Vers la réduction possible de la taxe de luxe

M. Julien Durand excusa M. Chaumet, retenu à Paris par la maladie, dit la nécessité d'une collaboration étroite entre les hommes du Parlement avec les hommes du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture. Les parlementaires doivent savoir écouter, étudier le détail des intérêts particuliers qui leur sont soumis et d'en faire état avec impartialité au point de vue intérêt national. Puis M. Julien Durand abonde dans le sens des divers rapporteurs qui prirent la parole au cours de cette assemblée générale, principalement du rapport demandant la suppression de la taxe de luxe. « *Sur ce point, dit M. Durand, vous pouvez avoir de sérieuses espérances au moins en ce qui concerne la réduction à 3 % de la taxe de luxe qui est actuellement de 12 %* ».

M. J. Durand conseille en outre la création en sein du Comité d'un organisme de contentieux, chargé de la défense des justes intérêts des membres contre la fiscalité. Il préconise encore l'union entre petits commerçants et petits industriels.

M. Julien Durand promet en outre d'intervenir pour que les banques populaires soient mises sur le même plan que celles de crédits agricoles. Il termina en disant sa satisfaction de se trouver dans le Nord, région de travail et de fécondité pour le pays.

Le banquet

A 15 h. 30, un banquet avait lieu au « Royal Hôtel », sous la présidence de M. Julien Durand député du Doubs. Y assistaient MM. Hudelo préfet du Nord ; Scullort, président de la Section du Nord ; Kinsiger, vice-président du Comité Central ; Debierre, sénateur du Nord ; Carlier Cafiteri, député ; Debève, député ; F. Lerov, secrétaire général de la Préfecture du Nord ; Chevin, chef de cabinet du préfet ; Fournier ingénieur des Ponts et Chaussées ; Bouisson, directeur des P. T. T ; Lefebvre, directeur des Services agricoles ; Lecoutte vice-président de la section du Pas-de-Calais ; Thillov, chef des Services des dommages de guerre ; Vevaud, chef adjoint du cabinet du préfet.

A l'heure des toasts M. SCULFORT regrette l'absence forcée de M. Chaumet salue M. Julien Durand, les parlementaires du Nord présents, M. le Préfet du Nord, Hudelo, « Si le Nord est aujourd'hui tout entier au travail, dit-il, c'est à vous qu'il en est en partie redevable ».

Il dit les excuses des parlementaires qui ne purent assister au banquet, envoie son hommage à M. Loucheur.

Pour les dommages de guerre, nous sommes en pleine action, et nous sommes si certains de l'équité de nos principes que même nos adversaires présents nous en rendront un jour hommage.

Pour un autre intérêt vital de nos régions métallurgiques, pour nos approvisionnements en ferrailles qui sont à la base de notre défense nationale et de la prospérité de notre sidérurgie Martin nous menons depuis longtemps une action en faveur d'une union difficile à réaliser.

D'autres discours sont prononcés par M. LECOUFFE, président de la Section du Pas-de-Calais, qui se déclare d'accord avec la Section du Nord ; par M. DEBIERRE, sénateur du Nord, qui évoque le souvenir de M. Mascuraud, déclare que les parlementaires du Nord sont à côté des commerçants et des industriels, et que le redressement moral d'un pays est à la base du redressement réel d'une nation. M. CARLIER-CAFFIERI parle de la crise de l'agriculture, du surseiaire familial qui peut y porter remède. Lui aussi est partisan du relèvement moral de la nation d'abord.

M. HUDELO, préfet du Nord, rend hommage à l'effort du Nord, effort de travail établi sous l'égide de la République. Il salue ensuite M. Julien Durand, déclare que la reconstitution du Nord rapporte à l'Etat français plus de deux milliards annuellement. M. Hudelo lève son verre au Département du Nord, au Comité du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

M. Julien DURAND, enfin, salue en Mr Souffort, tous les membres de la Section du Nord, du C.R.C.I.A., en M. Hudelo, un organisateur de premier ordre, puis MM. Debierre, sénateur, Loucheur, et l'œuvre du Comité Mascuraud, en son continuateur M. Chaumet. M. Julien Durand fait l'éloge de l'idée de paix, du progrès moral des peuples, du progrès hygiénique qui fait se transformer « la vieille maison tout en lui conservant son caractère ». La chose est possible avec le bon vouloir de tous, déclare M. Julien Durand dans un sentiment d'union et de solidarité — V. B.

PERNOD FILS
PARIS PONT-SAINT-PIERRE MARSEILLE
EXIGEZ LE MOT
FILS

POMMADE ULTIMA
Guérison radicale de tous ULCÈRES VARIQUEUX
BOUTONS, DARTRES et ECZEMA LES PLUS REBELLES
Le pot 8f50 dans toutes les pharmacies
Dep. Gén. : Ph^ie BURY, 47, R. St Sauveur, LILLE

Un audacieux cambriolage à Fresnoy-le-Grand

Un cambriolage important a été commis dans les circonstances suivantes :

Dimanche soir, vers 18 heures, M. Eugène Hennequin, demeurant rue du 4-Septembre, allait, en compagnie de sa mère et de sa femme, chez des amis pour y passer quelques instants avant de dîner.

La mère rentrait à 19 heures, mais ne remarquait rien d'anormal. Ce n'est qu'au moment d'aller se coucher, vers 22 heures, que la famille Hennequin s'apercevait que pendant leur courte absence on les avait cambriolés.

Les voleurs, pour s'introduire à l'intérieur, avaient brisé un carreau puis fait jouer l'espagnolette, et leur coup fait, ils étaient ressortis par un appentis situé sur le derrière de leur maison d'habitation. On suppose qu'ils étaient deux et qu'ils connaissaient bien les lieux, car ils ont été droit aux cachettes où étaient les titres et les bijoux ; ils ont même déniché, parmi des papiers où il était soigneusement caché, le livre sur lequel Hennequin relevait ses différents achats de titres.

Voici la nomenclature des objets dérobés dans un coffret en acier : 24 bons de la Défense Nationale de 1.000 francs ; 2 bons de 500 fr. ; 1 titre Séquanaise de 1.000 fr. ; une alliance or, 300 fr. une chevalière or, 450 fr. ; une paire boucles d'oreilles, or, 350 fr.

A part 151 actions de la Brasserie « La Populaire » ; 2 billets de banque de 100 fr., et divers récépissé de titres en dépôts dans une banque, pour une valeur de 150.000 francs.

Tous ces objets étaient enfermés dans un bureau américain, dont on a fait sauter les serrures.

Enfin, dans la chambre à coucher, ils ont également enlevé un coffret à bijoux, contenant une montre de femme or avec pierres fines et perles, d'une valeur de 1.000 fr. ; une montre argent, 250 fr. ; une gourmette or, de 250 fr., un tour de cou, 350 fr. ; une chevalière dame or, 400 fr. ; une bague femme or avec diamants, 300 fr. ; une alliance or, une marquise or avec perle, 300 fr., et un revolver barillet.

Espérons que la police mettra d'loi peu la main sur ces hardis cambrioleurs.

Guérissez ENGELURES - GERÇURES
CREVASSES avec POMMADE ARDAGH. Toutes Pharm^ies

Le Krach du Crédit Rural et Colonial du Cambrésis

DEUX NOUVELLES PLAINTES

Les gendarmes de Caudry viennent d'enregistrer deux nouvelles plaintes de victimes du krach du Crédit Rural et Colonial de Beauvois-en-Cambrésis. Elles émanent de M. Camille François-Tersol, marchand de légumes, 48, rue Jean-Jaurès, à Beauvois, qui a souscrit 17.000 francs de bons hypothécaires ; M. Moïse Dhordain-Carbon, journalier, 1, route Nationale, également à Beauvois, qui a placé 4.000 francs dans la même affaire. Ces plaintes ont été adressées au parquet de Douai à toutes fins utiles.

Pourquoi vous imposer tant de dérangements inutiles, puisque les PETITES ANNONCES du *Réveil du Nord* vous renseigneront sur tout ce dont vous avez besoin ?

NOS CONTES

L'héritage de M. Chabrun

André Soubise s'habilla en toute hâte et hêla un taxi. Il s'attendait à la mort de son vieil oncle, mais la lettre qu'il venait de recevoir laissait prévoir un dénouement très proche.

Toute sa vie M. Chabrun avait fait preuve de beaucoup d'originalité. Il ne recevait jamais la visite, et menait avec une vieille domestique une vie d'anachorète. Dans l'entourage, il passait pour être riche et un peu fou, car bibliophile expert, il s'était plu à rassembler au cours de sa longue existence, diverses collections rares qui faisaient sa joie et son orgueil.

Cette passion qui était connue, causait parmi ses voisins un ignorant étonnement. Indépendamment de ses occupations de bibliophile il s'était amusé à écrire une dizaine de romans qui avaient remporté autrefois un médiocre succès. Ces volumes simplement brochés, occupaient une modeste place au milieu des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne et paraissaient délaissés si ce n'est oubliés !

Arrivé à la villa de son oncle, André Soubise sonna timidement.

Un faible bruit de porte, puis des pas... Ce fut sa cousine Léone qui vint lui ouvrir. D'un simple regard, il se rendit compte que l'irréparable n'était pas accompli et il en éprouva une grande joie. D'un original de cette espèce tout était à craindre ou à espérer. Il fut heureux du « chut » il dort ! murmuré par la jolie cousine.

Sur la pointe des pieds, il pénétra dans la salle à manger. Ils étaient neuf entassés dans l'étroite chambre attendant qu'on vint les prévenir.

La tante Joséphine allongeait une mine chafouine ? L'oncle César apoplectique d'émotion à la pensée de la lecture du testament surveillait sa sœur avec qui, il avait déjà eu des différends à la mort de leur père.

Les cousins d'Honfleur, dépaysés, se renfermaient dans un mutisme hostile qui pouvait passer pour un chagrin contenu. La tante Valérie gourmandait à voix basse son fils Edouard qui, du regard inventoriait le mobilier qu'elle convoitait.

André Soubise rêvait et attendait.

Seule la cousine Léone paraissait affligée. Elle partit à la cuisine aider la bonne à la préparation du café pour toute la famille.

Un nouveau coup de sonnette discret retenti. Dans la salle à manger, les héritiers ennemis se regardèrent étonnés.

Qui pouvait venir ? On n'attendait plus personne. La domestique s'étant dérangée pour ouvrir, aucun n'osait bouger.

— Savez-vous s'il y a un testament ? demanda l'oncle César.

— On ne sait comment il a réglé ses affaires, murmura de son air doucereux la tante Joséphine, nous aurons peut-être des surprises.

— S'il avait voulu avantager l'un de nous, il ne nous aurait pas tous convoqués observa un cousin d'Honfleur.

— Il a peut-être un enfant ignoré suggéra la tante Valérie.

Cette supposition fit passer un frisson glacé sur toutes les échines et souleva une réprobation unanime.

— Allons donc ! ça se saurait déclare l'oncle César en haussant les épaules.

Aucun ne voulait admettre pareille hypothèse. Le fait n'était pas impossible, mais cette pensée leur était intolérable.

Ils en arrivaient à oublier leur rivalité quand la bonne vint les prévenir que Monsieur les attendait.

Ils se bousculaient pour être en bonne place au chevet du mourant.

Ce fut la tante Joséphine qui s'insinua et pénétra la première, puis la famille prit place autour du lit.

Après les sollicitudes les plus faussement affectueuses, un grand silence tomba. Tous se regardaient sans une parole et examinaient pieusement l'inquiétante le notaire, un petit homme barbu qui dissimulait ses regards derrière de grosses lunettes d'écaille.

M. Chabrun aidé de la cousine Léone et de sa domestique se redressa :

— Je vous ai convoqués mes chers enfants car je ne me sens pas bien aussi ai-je voulu avant de vous quitter que chacun sache qu'il n'est pas oublié.

Aussitôt, vœux de meilleure santé, témoignages d'affection et protestation de désintéressement fusèrent de tous côtés.

D'un geste, il rétablit le silence et déclara :

— Vous me croyez riche, je ne possède ni papier, ni valeur, il me reste juste, très juste, de quoi finir mes jours.

Un lourd silence accueillit ses paroles.

Après une pause le vieillard reprit :

— Seule, cette maison demeure, je la lègue ainsi que tout le mobilier qu'elle contient à ma fidèle et dévouée Catherine, en récompense de ses bons et loyaux services.

La pauvre Catherine surprise fondit en larmes.

— Toutefois, reprit M. Chabrun, je fais exception pour la bibliothèque dont les livres seront répartis.

Chacun de vous, en commençant par le plus âgé désignera devant moi et devant Me Foy qui en prendra note, le lot de volumes qu'il serait heureux de posséder.

La rangée qui restera après ce choix reviendra à ma fidèle servante. Enfin, ces volumes ne devront être emportés qu'après mon décès.

La tante Valérie bien plus âgée, les yeux mauvais, les lèvres pincées contenait difficilement son irritation.

Que lui importait des bouquins qu'elle ne lirait jamais.

Elle désigna au hasard une rangée là : où la reliure était plus belle et les volumes plus gros.

La tante Joséphine choisit une série de vieux livres dont les coins arrondis par le temps, les couvertures patinées et les pages jaunies laissaient supposer qu'ils étaient rares et de prix.

L'oncle César qui avait eu jadis des idées avancées, prit les œuvres de Voltaire, Renen, Jean-Jacques-Rousseau et Anatole France.

Les cousins d'Honfleur optèrent pour René Bazin, Henri Bordeaux, Lavedan et beaucoup d'autres dont ils lisaient le nom pour la première fois.

Ces ouvrages devaient être intéressants puisque l'oncle les possédaient et que l'oncle s'y connaissait.

Edouard le fils de la tante Valérie s'efforça de compléter la collection de sa mère ? Tous ces livres ne devaient-ils pas lui revenir un jour.

André Soubise, le plus lettré mais l'avant dernier en nom, gana ce que l'ignorance de ses co-héritiers avait sottement laissé.

Restait Léone. Elle pleurait doucement. Ce partage lui causait un indéfinissable malaise.

Ainsi, tous les chers livres de son oncle étaient dispersés sous ses yeux, pour aller en quelles mains ? Elle n'osait y songer.

— A vous, Mademoiselle, lui rappela doucement le notaire.

Son choix était facile, il restait deux rangées en haut.

Machinalement, elle lut les titres et les auteurs : Saint Simon, Balzac, Flaubert, Chabrun. Dix Chabrun : les livres de son oncle !

Son choix était fait. La meilleure part lui revenait. C'est elle qui connaîtrait les pensées du vieillard, vivrait avec lui la vie des personnages qu'il avait créés.

— J'opte pour ceux-ci, dit-elle, en les montrant du doigt.

— Avec ? questionna le notaire.

— C'est tout, fit-elle.

Huit jours après, la cousine Léone prenait possession de ses livres : le soir même, elle en commençait la lecture. Soudain, en fille d'Eve, elle voulut connaître la fin de l'héroïne et se précipita à la dernière page. Quelle ne fut pas sa stupéfaction !...

Entre la dernière et l'avant-dernière page du volume, était un billet de mille francs ; entre l'avant-dernière et la précédente, encore un autre billet, puis un autre...

Chaque volume renfermait dix mille francs reliés avec l'ouvrage et les dix volumes contenaient la même somme.

C'était l'héritage de l'oncle Chabrun, l'original.

Henri PIGARD.

CHAMPAGNE MERCIER
ÉPERNAY
DEMANDEZ SA
PRIVATE CUVÉE Vintage 1919
recommandée aux connaisseurs par sa haute qualité (bouquet, finesse et son prix modéré)
par caisse de 25 bouteilles, il est joint un
— SUPERBE SEAU A CHAMPAGNE —
AGENCE A. LASSALLE, LILLE. Tél. 20.02

UNE BELLE CAPTURE DE LA GENDARMERIE A AVION

Informée par notre journal d'un vol important commis à Beugin, par un nommé Kot, la gendarmerie d'Avion, que commande le maréchal des logis-chef Delgorgue, vient de mettre la main sur le voleur, s'honorant de ce fait d'une louable initiative. Le mérite de cette arrestation revient au gendarme Gaudry, qui fit preuve, en l'occurrence, de beaucoup d'intelligence.

On se rappelle qu'un vol de 4.900 francs fut commis au préjudice de M. Achille Delehaye, cordonnier à Beugin, et que l'auteur soupçonné, un nommé François Kot, avait pris la fuite. Comme Kot était particulièrement connu du gendarme Gaudry, qui l'avait déjà arrêté précédemment, et comme il pouvait s'être réfugié dans les parages, des recherches fort actives furent entreprises, principalement à Méricourt-sous Lens.

BIEN MAL ACQUIS NE PROFITE JAMAIS

Vers 21 h. 40, le gendarme Gaudry, de retour d'une surveillance à la gare, croisa, rue Pierre Letombe, un individu étranger au pays. Il l'accosta aussitôt, l'interpella et reconnu Kot. Vite il l'emmena à la caserne et s'assura de son identité. Le gendarme ne s'était pas trompé : c'était l'homme.

Sérieusement cuisiné, Kot, qui est âgé de 32 ans, titulaire de plusieurs condamnations, reconnut être le coupable. Il déclara qu'il avait soustrait l'argent placé dans une armoire non fermée à clef et que, son coup fait, il se rendit à Billy-Montigny, où il logea dans un hôtel près de la gare. Le voleur ne tarda pas à retourner à Méricourt, et descendit chez un nommé Grégoire Kahala, demeurant 3me rue, 5.

Dans cette maison, Kot, en possession de beaucoup d'argent, le dilapida en jouant aux cartes. Il assura les policiers que Kahala le fit boire beaucoup et le força à jouer pour de l'argent. Kahala lui rafla les 4.400 francs qui lui restaient.

« Allez chez Kahala, dit-il aux gendarmes, et vous retrouverez l'argent. » Le chef Delgorgue et le gendarme Gaudry se rendirent à l'adresse indiquée et questionnèrent Kahala.

UN VOLEUR VOLÉ

Celui-ci, tout d'abord, jura qu'il n'avait pas joué aux cartes pour de l'argent mais pour des allumettes. Puis, en face de Kot, qui maintenait ses déclarations, Kahala convint qu'il avait gagné une somme de 1.300 francs à la première partie, qu'il les avait perdus à la seconde, pour les regagner une troisième fois. Mais Kot soutenait « mordicus » que tout l'argent lui avait été soustrait par Kahala.

On trouva à la cave, sous un tas de pommes de terre, une boite en fer dans laquelle on compta 1.300 francs en billets de 100 francs. Invités par l'individu, les gendarmes fouillèrent de fond en comble la maison, mais en pure perte. Ils allaient abandonner la partie, quand Kahala se ravisa et confia aux enquêteurs qu'il avait été boire dans de nombreux estaminets et qu'il avait dû perdre le reste de la somme. Pour préciser, il avoua : « Je ne sais s'il y avait 4.400 francs, mais j'avais fait deux paquets de billets que j'avais placés dans mes poches ; je les ai perdus. »

La gendarmerie d'Houdain a été avisée par celle d'Avion de cette découverte. La somme retrouvée a été saisie et remise au greffe du tribunal d'Arras.

Quant à Kot, qui était recherché pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour et expulsion, et Kahala, ils ont été tous deux arrêtés et conduits devant M. le procureur, qui les a fait écrouer.

Le crime mystérieux de Sarton

Le légionnaire qui s'accusait du crime, n'était qu'un fumiste

Nous avons, dans des enquêtes successives parlé de ce crime mystérieux de Sarton qui a causé tant d'émotion dans le pays et nous avons mis au courant nos lecteurs des révélations d'un nommé Mazelier, engagé à la Légion étrangère, à Sidi-bel-Abbès, quelque temps après le drame.

Le parquet d'Arras, à la suite de ces accusations portées contre lui-même par Mazelier, envoya au Parquet de Sidi-bel-Abbès une commission rogatoire contenant une série de questions précises.

Mazelier, qui s'accusait du crime de Sarton pour échapper momentanément au sort qui lui est réservé à la Légion, car il vient d'être condamné à 5 ans de prison par le Conseil de Guerre, étant donné la confusion et l'incohérence des réponse, a voulu tout simplement se payer un voyage en France et ainsi tenter de mystifier la justice française.

On aurait pu croire que les révélations du légionnaire devaient soulever le voile du mystère de l'assassinat du marchand de bestiaux Thiévet, mais il n'en est rien.

En tombant d'une meule un jeune cultivateur se tua à Monchy-le-Preux

Un pénible accident a mis en deuil une honnête famille de cultivateur de Monchy-le-Preux, près d'Arras.

Le jeune Louis Verret, un colosse de 74 kilos, âgé de 17 ans, était monté sur une meulette, haute de 1 m. 50, érigée dans la cour de la ferme de ses parents, pour y replacer quelques bottes. Le jeune cultivateur, glissant, tomba si malencontreusement et si lourdement sur le sol, qu'on le releva ayant une fracture de la colonne vertébrale.

M. le docteur Godard de Biache-Saint-Vaast, mandé aussitôt donna des soins au blessé et ordonna son transfert dans une clinique d'Arras, où il expira quelques heures plus tard.

Le malheureux jeune homme était membre de la Musique de Monchy-le-Preux.

Mort atroce d'une septuagénaire à Moncheaux

Pendant l'absence des membres de sa famille, Mme Vve Galhide-Hornez âgée de 80 ans, en voulant tisonner la poêle, a dû communiquer le feu à ses vêtements, car quelques instants après des voisins l'ont retrouvée environnée de flammes.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, la pauvre femme est décédée peu après.

Ajoutons que la malheureuse était impotente et que c'est dans l'impossibilité de se mouvoir qu'elle dut stoïquement subir son triste sort.

Septuagénaire condamné à 7 ans de réclusion pour assassinat

Devant la Cour d'assises de l'Indre, a comparu aujourd'hui Auguste Laporte, âgé de 71 ans, jardinier à Labarre, près de Vandœuvre qui, le 11 août dernier, tua son voisin, le maçon Jules Renoncet, 55 ans, en tirant sur lui un coup de fusil.

Examiné au point de vue mental, l'accusé fut déclaré entièrement responsable. Il a été condamné à sept ans de réclusion.

Une receveuse des postes condamnée pour viol de la correspondance commerciale

Depuis deux ans environ, Mme Quinio, jeune gérante des postes de Kernascleden, se livrait à un malhonnête trafic. Elle interceptait les correspondances destinées à des saboteurs en gros, concurrents de son mari, Pierre Quinio, 27 ans, et celui-ci pouvait traiter à des conditions plus avantageuses.

Le tribunal a condamné le mari à trois mois de prison, 300 fr. d'amende et 1.000 fr. de dommages et intérêts ; sa femme à six mois, avec sursis, cinq ans d'interdiction d'exercice des fonctions publiques et 100 fr. d'amende.

La maladie du roi George V

Voici le bulletin d'hier : Le Roi a passé une nuit paisible. La légère amélioration enregistrée hier continue. — Signé : Hewett, Rigby, Dawson of Penn ».

L'examen mental de M. Klotz

Hier, M. Klotz s'abstint de dîner. L'examen mental auquel il avait dû se soumettre pendant plus d'une heure ayant eu raison de son énergie. Le résultat de cette expertise, si grosse de conséquences pour l'ancien ministre, ne sera pas connu avant quelques jours, les trois docteurs ayant décidé d'avoir entre eux plusieurs conférences avant de déposer leur rapport. Ils se sont refusés à la moindre déclaration.

La population de Moscou réclame du pain

Des démonstrations tumultueuses se sont produites à Moscou. Une foule énorme, proférant des cris séditieux, n'a cessé de manifester en réclamant du pain, du beurre, du thé, du riz, produits qui font absolument défaut à Moscou.

D'autre part, le président des syndicats ukraniens avoue, dans un communiqué, que depuis le mois d'avril dernier, plus de cent organisations syndicales ont été dissoutes en Ukraine. On reproche aux chefs des syndicats de ne pas observer les directives données par Moscou et de ne pas réagir suffisamment contre les menées anisoviétiques.

TOUX
CATARRHES
BRONCHITES
CHRONIQUES
GOUTTES LIVONIENNES
TROUETTE-PERRET

LES EVADES DE BELLE-ILE ONT-ILS PERI EN MER ?

On se souvient que ces jours derniers, trois pupilles de la colonie pénitentiaire de Belle-Isle fuyaient après avoir blessé le gardien Pouquille : deux prirent la mer dans la barque « La Mouette », que l'on vient de découvrir, la quille renversée, sur les côtes finistériennes, devant Kerity. L'Océan garde son secret, mais on a tout lieu de penser que les jeunes bandits ont péri au large.

LES SUITES TRAGIQUES D'UN PARI STUPIDE

On mande de Bilbao qu'à la suite d'un pari, un jeune homme, nommé Zagarminaga a vidé d'un trait un pot de vin d'une contenance de quatre litres. A peine avait-il avalé la dernière gorgée qu'il tomba, foudroyé par une congestion.

Une proposition de loi relative à la réglementation des bilans

Le groupe socialiste au Parlement, réuni hier matin à la Chambre, a chargé M. Chastenet, député de l'Isère, de déposer au nom du groupe une proposition de loi tendant :

1° A la réforme des commissaires aux comptes dans les sociétés anonymes ;

2° A la réglementation des bilans.

Voici les dispositifs essentiels de cette proposition de loi :

L'article 32 de la loi du 24 juillet 1867 est ainsi complété :

« Les sociétés subventionnées par l'Etat, dans les départements ou les communes, jouissant d'un monopole ou d'un privilège, les sociétés concessionnaires des services publics, les sociétés faisant appel à l'épargne publique par voie d'émission d'introduction en bourse, les banques et sociétés de crédit, acceptant des fonds en dépôt : devront sous peine de nullité choisir leurs commissaires des comptes parmi les experts comptables reconnus de l'Etat.

« En outre, les commissaires auront droit, à toute époque, et toutes les fois qu'ils le jugeront convenable dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la Société. Ils pourront toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale ».

Nos stagiaires à l'étranger

On nous communique :

« La Société d'Encouragement de Roubaix-Tourcoing vient d'être avisée par le Consulat général de France de Cologne, qu'une très importante maison d'électricité de cette ville s'offre à recevoir chez elle un jeune français désirant se perfectionner dans le métier d'électricien, à condition qu'une maison française similaire accepte de recevoir chez elle un jeune allemand.

« L'occasion pourrait ainsi être offerte à l'un de nos jeunes concitoyens, — éventuellement un fils d'industriel, — de se perfectionner dans la langue allemande, en même temps qu'il aurait la possibilité de se rendre compte des méthodes allemandes dans une branche particulièrement intéressante.

« Ceux que cette proposition intéresserait peuvent s'adresser à la Société d'Encouragement de Roubaix-Tourcoing, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix. »

DANS L'AUTOBUS

de même qu'en chemin de fer, tram ou métro, les voyageurs respirent un air vicié et des poussières malsaines. La Pastille Sadler, antiseptique et décongestive, ne laissant pénétrer qu'un air purifié, riche en oxygène, protège les poumons contre l'action des microbes. « C'est de l'air pur en tablettes ! » La boîte : 4 fr. 50. Toutes Pharmacies. —113—

AUX AMIS DES CHATS

La Société Centrale Féline vient de se reconstituer avec, à sa tête : Mme Marcelle Adam et le docteur Lepinay, vétérinaire. Elle fait appel à tous les éleveurs et amis des chats, pour encourager l'élevage des races et organiser les expositions. Les adhésions sont reçues au siège social, 8, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe).

NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

Nos lecteurs sont informés que, pour recevoir un renseignement quelconque : points de droit, loyers, dommages de guerre ou culture, jardinage, T. S. F. etc., il leur suffit de couper le dernier entête de notre journal et de l'envoyer avec leur nom et adresse bien lisibles, sur la demande de renseignements qu'ils formulent, à M. LE CHEF DU SERVICE DES RENSEIGNEMENTS, 188 bis, Rue de Paris, à LILLE.

Joindre UN FRANC en timbres-poste.

TOUS PRODUITS D'ENTRETIEN
"Nayama"
PATES pour CHAUSSURES | ENCAUSTIQUES pour MEUBLES | BRILLANT pour tous MÉTAUX

FEUILLETON DU 20 DECEMBRE 1928. — N° 53

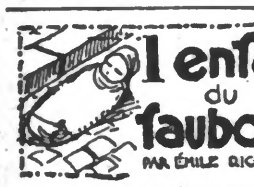

Quant à Blaireau... oh ! il faudra bien quand même.

Une sombre lueur passa dans son regard et un sourire étrange crispa ses lèvres.

Il sortit de la cave et, toujours la lampe à la main, il se dirigea vers la porte du jardin, que Pistache avait laissée ouverte, et où il retrouva ses clefs. Il tendit son oreille au vent en jetant un regard sur la campagne. Mais la nuit était noire et silencieuse ; il ne vit rien, n'entendit rien.

— Oh ! ils sont loin, murmura-t-il.

Il ferma la porte à double tour, ramassa sa pipe, qui gisait dans la poussière près du banc et rentra dans la maison.

Au bout d'un instant, assis, les coudes appuyés sur la table, il fumait tranquillement, nous pouvons ajouter philosophiquement, comme un homme qui sait se placer au-dessus des disgrâces et des misères de la vie humaine.

Bientôt il se mit à réfléchir en regardant la fumée de sa pipe, qui montait en spirales bleues jusqu'au plafond.

Il se demanda d'abord s'il préviendrait Blaireau.

Mais comme pour rien au monde il n'aurait voulu raconter sa mésaventure, c'est-à-dire qu'il s'était laissé prendre comme un stupide poisson dans un filet de pêche, et qu'il lui était impossible de faire admettre que la folle avait ouvert elle-même la porte de son cachot ou s'était évaporée comme une vision, il décida que, jusqu'à nouvel ordre, il laisserait Blaireau dans une ignorance complète des événements de la nuit.

Il trouvait à cela un double avantage : d'abord il continuerait à recevoir pour lui seul la somme allouée pour deux : ensuite il pourrait rester encore dans la maison et se préparer, en combinant ses plans d'avance, à une nouvelle existence plus ou moins active.

Or, parmi ses plans, Gargasse en avait un qu'il caressait particulièrement. Son ami Blaireau était riche, il le savait. Sans être positivement jaloux de ce dernier, il se considérait comme une victime du sort injuste et trouvait que la chance avait trop favorisé Blaireau, lequel était aussi coquin que lui. Pour l'injustice dont il se plaignait, il voulait forcer son heureux complice à réparer envers lui les erreurs de la fortune.

Toute la difficulté consistait à trouver le moyen de faire capituler Blaireau et de mettre la main dans sa caisse. C'était une grosse entreprise. Mais Gargasse était opiniâtre dans ses volontés, et plus d'une fois déjà il s'était prouvé à lui-même que « vouloir c'est pouvoir ».

— Je veux le faire chanter, il faudra qu'il chante, fit-il en lançant au plafond une colonne de fumée.

D'ailleurs, continua-t-il, j'ai plus d'une corde à mon arc ; un moins bête que moi n'aurait pas attendu si longtemps pour s'en servir... J'ai été scrupuleux, j'ai cru à l'amitié ; quelle niaiserie ! Et j'ai récolté quelques années de bagne, tandis que les autres... Tonnerre ! j'ai été suffisamment le bœuf comme ça ! Si l'on veut maintenant me couper la langue, il faudra qu'on paie mon silence ! Il y a aussi quelque part un noble marquis qui fera bien quelque chose pour moi. — Ah ! ah ! fit-il en riant, je voudrais bien voir la figure qu'il ferait si, me présentant tout à coup devant lui, je lui disais : Monseigneur, vous voyez en moi le maire, qui, au nom de la gredinerie, vous a uni à Léontine Landois, une bien jolie fille en ce temps-là.

Que me répondrait-il ? Pauvre imbécile, il me rirait au nez et me ferait chasser par ses domestiques... Quels qu'ils soient, les hommes n'aiment pas qu'on leur rappelle les vilenies de leur passé. Si je criais trop fort, M. le marquis me ferait passer pour un imposteur et c'est encore moi que l'on mettrait à l'ombre... Toujours la lutte du pot de terre contre le pot de fer !

Avant de dire à quelqu'un « vous avez fait cela », il faut être en mesure de le prouver. Où sont-elles les preuves ? Les preuves... ah ! mille tonnerres, je les avais entre les mains et on vient de me les enlever ; c'était Léontine elle-même, je me suis laissé voler ma folle !

Triple brute ! exclama-t-il en assénant sur la table un formidable coup de poing, c'est toujours quand il est trop tard que je m'aperçois de mes sottises ?

Qui donc l'a fait enlever, la folle ! Est-ce Blaireau ou bien lui, le marquis ? Pourquoi ? Dans quel but ?... Auraient-ils peur de moi ? Ici, pourtant, elle était bien cachée... Non, non, tout cela ne se débrouille pas dans ma tête, je cherche à m'expliquer... je ne comprends pas... Ce qui est certain, c'est que la folle a été enlevée. Les hommes de cette nuit étaient des gens payés, ce n'est pas douteux ; payés par qui ? Voilà, voilà ce que je voudrais savoir... Evidemment, quelqu'un avait un intérêt quelconque à la retirer d'ici. Lequel ? C'est toujours l'énigme... Cherche... Cherche...

Soudain son visage prit une expression effrayante : il se leva et fit deux tois le tour de la salle en marchant à grands pas ; ses yeux brillaient comme des tisons.

— Tantôt Blaireau avait un air singulier, murmura-t-il d'une voix sourde : il a parlé d'une noyade en pleine Seine, et la rivière n'est pas loin... Est-ce qu'il aurait osé ?...

Il bondit sur la table, saisit un couteau et fit trois fois le simulacre de frapper. A ce moment, il eût été horrible à voir. Ses yeux s'étaient injectés de sang, sa bouche contractée grimaçait. L'homme avait disparu pour faire place à une bête hideuse.

Mais sa colère s'ap